

Lab.RII UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation

CAHIERS DU Lab.RII
– DOCUMENTS DE TRAVAIL –

N°110

Novembre 2005



Jacques KIAMBU

TELECOMMUNICATIONS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AU CONGO - R.D.C.

TELECOMMUNICATIONS AND DEVELOPMENT POLICIES IN CONGO-DRC

Jacques KIAMBU

RESUME : Les télécommunications ont traditionnellement été défavorisées en Afrique au profit d'autres choix industriels. Ce qui explique pourquoi, dans les différentes politiques de développement appliquées dans les pays de ce continent, elles n'apparaissent pas comme une réelle priorité. En RDC, durant plus d'un siècle, elles resteront dépendantes d'une "gestion politique". Aujourd'hui, consciente de leur importance et du rôle qu'elles peuvent jouer dans la transformation économique et sociale, la RDC tente de réformer les structures de son marché afin d'attirer des capitaux nécessaires pour moderniser et développer son réseau. A la lumière de l'expérience africaine, peut-on affirmer aujourd'hui que cette réforme sera favorable au développement des télécommunications ? Comment se répartissent aujourd'hui les télécommunications, étudiées sur les plans quantitatifs (nombre de lignes téléphoniques) et qualitatifs (la télédensité) en RDC et en Afrique ? Ce document a pour objet de participer à la réflexion sur ce sujet, en consacrant une large place à l'état des lieux des télécommunications en RDC, à sa comparaison avec les autres pays en développement ou développés et à son analyse basée sur l'examen des politiques de développement des télécommunications en RDC.

ABSTRACT: Traditionally in Africa, telecommunications have not been a priority in development policies. For ages, in DRC, telecommunications have been regulated by governments. Nowadays, they are considered as a very important tool in the economic and social change process, and in this context, Congo tries to restructure its market in order to expand and modernise its network. But, taking account of the African experience, is it possible to ascertain that this policy will be helpful for the development of telecommunications? This document aims at participating to the debate on this subject, giving a large part to the inventory of the telecommunication sector in DRC, and to its comparison with other developing and industrialised countries. This documents also examines the development policies of telecommunications in DRC.

TELECOMMUNICATIONS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AU CONGO - R.D.C.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. Les télécommunications au Congo : État des lieux et comparaisons internationales	5
1.1 L'analyse de la densité téléphonique et le contexte socio-économique congolais	5
1.2 Les télécommunications comme indicateur d'inégalités intraafricaines	8
1.3 Les télécommunications comme indicateur d'inégalités interafricaines	9
1.4 Les télécommunications comme indicateur d'inégalités entre l'Afrique et les grands pays industrialisés	11
2. La place des télécommunications dans les politiques de développement au Congo	13
2.1 Les télécommunications à l'époque coloniale	14
2.1.1 Les télécommunications comme instrument de sécurité à la disposition des euro	
2.1.2 Les télécommunications : un outil pour le commerce entre la colonie et la métropole	14
2.2 Les politiques des télécommunications en RDC	15
2.2.1 Les télécommunications : un facteur de souveraineté nationale et du développement du Congo	16
2.2.2 La prédation des télécommunications par l'État patron zaïrois	17
2.2.3 L'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications comme moyen de développement ?	18
	19
CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXES	25

INTRODUCTION

Les pays africains doivent-ils dorénavant consacrer aux télécommunications une partie plus importante de leurs investissements qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent ? Certes, les télécommunications ont aujourd'hui dans nos sociétés, un rôle économique et social d'une extrême importance. C'est grâce à elles que se répandent aussi bien les informations que les motivations nécessaires à un rapide essor. Comme le rappelle C.S. Carreon (1976) : ce rôle est d'autant plus considérable qu'il s'agit des pays en voie de développement et de leur évolution sur le plan socio-économique. Il est vrai que les pays africains ne peuvent se désintéresser d'un développement des télécommunications qui leur font encore cruellement défaut. Mais, on connaît le dilemme auquel ces pays sont confrontés : le développement des télécommunications doit-il simplement accompagner celui de l'économie ou bien doit-il faire l'objet d'une attention particulière ? Pourtant, il semble que du côté de l'Afrique on ait mesuré l'importance des télécommunications en ce qui concerne le développement économique et social J. Alandis (1987). Leur part contributive au produit intérieur brut (PIB) et leur impact sur tous les autres secteurs économiques font que le faible développement des services des télécommunications en Afrique, et notamment en RDC se traduit en général, par une incapacité à créer de nouvelles activités et, en particulier, par un manque d'efficacité dans la gestion des moyens de production ou de distribution déjà existants. Mais pour des sociétés qui ont à résoudre des problèmes aussi cruciaux que l'explosion démographique, l'exode rural, les carences de la santé publique, l'insuffisance de la production agricole, l'accroissement rapide des besoins dans le domaine de l'éducation, il est très difficile, sinon impossible de consacrer une partie importante des maigres ressources dont elles disposent au développement de leurs services des télécommunications. C'est la raison pour laquelle dans ces pays, la politique d'investissements nationale avait généralement favorisé d'autres secteurs que celui des télécommunications (W.B. Pierce et N. Jéquier (1977)).

Aussitôt après l'indépendance, la plupart des pays africains avaient mis en place dans les années 1960, une stratégie de développement marquée par la prépondérance d'un acteur : l'État, et par la priorité accordée à des choix industriels prioritaires : le développement d'un certain nombre d'industries, sidérurgiques, métallurgiques, minières, hydrocarbures et agro-alimentaires. C'était le cas en l'Algérie, en RDC, en Afrique du sud, en Côte d'Ivoire et au Nigeria. D'une certaine manière, la politique de développement était devenue une "affaire d'État" et les télécommunications étaient considérées dans ces pays comme le parent pauvre d'une industrialisation qui avait pour objet de créer une dynamique de développement. C'est ainsi que les télécommunications étaient considérées comme un bien de luxe, essentiellement accessibles aux élites locales, aux représentants des grandes entreprises commerciales nationales ou étrangères, aux agents des services gouvernementaux et autres services spécialisés. Elles ne pouvaient pas faire l'objet d'une attention particulière tant que n'avaient pas été réalisés les investissements nécessaires au développement national, par exemple, des investissements destinés à l'agriculture, à l'eau, à l'électricité et aux routes, etc. Depuis les années 1990, la plupart des pays en voie de développement (PVD), conscients de l'importance que prennent les télécommunications dans la transformation économique et sociale (rapprochement de la population, diffusion des connaissances, facteur de compétitivité au sein des entreprises), cherchent à développer leurs systèmes des télécommunications pour élever leur taux de croissance économique.

Aujourd'hui la place de l'État et des télécommunications dans le développement économique est au cœur du débat de politique économique au sein des organismes économiques internationaux tels que la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et

l'Organisation Mondiale de Commerce. En Afrique, les télécommunications sont présentées par ces organismes internationaux comme étant l'élément vital pour parvenir au développement économique et social. Mais quel est le véritable niveau de développement des télécommunications en Afrique, et plus particulièrement en RDC ?

Ainsi dans ce document, nous allons dans un premier temps analyser la situation des télécommunications au Congo dans son ensemble, et par rapport aux autres pays africains et industriels. Nous mettrons aussi en avant la faiblesse du niveau de développement des télécommunications en RDC. Puis dans un second temps, les différents facteurs issus de l'histoire pouvant expliquer le sous-développement des télécommunications en RDC, pays sur lequel nous concentrons nos recherches. Un état des lieux paraît en effet indispensable.

1. LES TELECOMMUNICATIONS AU CONGO : ETAT DES LIEUX ET COMPARAISONS INTERNATIONALES

La république démocratique du Congo (R.D.C.) est le troisième plus grand pays africain, après le Soudan et l'Algérie. Sa population de 49,8 millions d'habitants fait d'elle le quatrième pays le plus peuplé d'Afrique, derrière le Nigeria (117,8 millions), l'Égypte (69,1 millions), et l'Éthiopie (67,3 millions)¹. Ancienne colonie belge depuis 1880, elle accède à l'indépendance le 30 juin 1960 et fut appelée le Zaïre entre 1971 et 1997. Elle partage ses frontières avec neuf pays, l'Angola, le Congo - Brazzaville, la République Centrafricaine, le Soudan, l'Ouganda, Rwanda, le Burundi Tanzanie et la Zambie sur une longueur totale de 10250 kilomètres. Ce pays est doté des ressources minières immenses telles que le cuivre, l'étain, le diamant, qui rapportent à l'État près de 80% des rentrées en devises². La RDC est capable de produire tous les produits agricoles tropicaux et d'assurer son autonomie alimentaire. Son réseau hydrographique est riche d'un potentiel énergétique capable de produire 20% de l'énergie hydroélectrique mondiale et, elle dispose de la deuxième plus grande forêt du monde après celle du Brésil. La RDC serait l'une des plus grandes réserves d'eau douce du monde. Bien que classé 167^{ème} d'après l'indicateur du développement humain (IDH) selon le rapport du PNUD 2003, ce pays a néanmoins d'importants atouts pour être l'un des plus prospères d'Afrique. Cependant son système des télécommunications reste embryonnaire et sous développé.

1.1 L'analyse de la densité téléphonique et le contexte socio-économique congolais

La définition des télécommunications en Afrique et particulièrement en RDC, ne se limite souvent qu'aux services de base tels que la téléphonie fixe, mobile et l'internet ou le télex, contrairement aux télécommunications des grands pays industriels qui englobent non seulement les services dits de base, mais aussi la transmission des données informatiques, la réception par satellite, la vidéo-conférence, etc.

Du point de vue statistique, la RDC est un immense territoire, étalé sur une superficie de 2.345.410 km² au cœur du continent africain, il compte une population 49.800.000 habitants dont près de 2/5 vivent dans la capitale, Kinshasa. Sa population est en majorité jeune, c'est-à-dire, 46,8 % de la population a moins de quinze ans contre 2,6 % de la population âgée de plus de 65 ans et son taux d'alphabétisation est de 62,7%. Avec un taux de croissance démographique de 2,8 % (elle est au-dessus du taux moyen de croissance démographique des

¹ PNUD (2003) Rapport Mondial sur le développement humain, Economica.

² Département du Plan - Zaïre (1988) *Le Zaïre en chiffres*, Institut de la Statistique, p.9.

pays en développement qui est de 1,4 %), selon les estimations du PNUD (2003), la R.D.C peut espérer atteindre d'ici 2015 une population de 74,2 millions d'habitants malgré un taux de mortalité infantile en 2001 de 12,9 %³. Son PIB/ habitant de 99 \$ en 2001 le place au rang des pays les moins avancés au monde. En effet, le réseau téléphonique congolais dispose aujourd'hui d'une capacité de 570.000 lignes fixes et mobiles qui lui donne une télédensité (nombre de lignes téléphoniques par rapport à 100 habitants) de 1,14 %, c'est-à-dire, une ligne téléphonique pour 100 habitants⁴, dont près de la moitié se trouve concentrée dans la capitale, alors que plus de la moitié de la population est rurale. Bien qu'elle soit le quatrième pays le plus peuplé d'Afrique, la RDC ne représente que 7,22% de la population africaine (689 millions d'habitants) et ne pèse que 1,07% de son PIB qui est de 485,8 milliards de \$, soit 5,2 milliards de \$ en 2001, et elle n'abrite que 0,95%⁵ du réseau téléphonique africain.

L'une des caractéristiques des télécommunications congolaises est l'insatisfaction grandissante de la demande sociale (la liste d'attente pour l'installation d'une ligne téléphonique était longue de 6000 installations à réaliser en 1995) et cette situation a favorisé l'éclosion d'un « marché noir » du téléphone. Le prix du branchement au réseau public congolais varie de 100\$ US à 800\$, alors que le prix officiel est de 280\$⁶. Il faut noter que les conditions de l'offre sur ce marché étaient telles que l'obtention d'une ligne téléphonique était assujettie non seulement à des frais d'abonnement assez élevés mais aussi à un délai d'attente relativement long (correspondant à l'étude du dossier), pouvant durer plusieurs années.

A cela, s'ajoute l'indisponibilité des liaisons entre abonnés qui est aussi un fait marquant des télécommunications en RDC. Depuis le début des années 1980, il n'existe aucune liaison "communicationnelle" entre Kinshasa et le reste du pays par le biais de la poste, du téléphone fixe ou du fax. Aujourd'hui encore, les services des postes, des télégraphes, de compte chèques postaux et du téléphone fixe sont hors d'usage (RDC, 1997). Ce qui reflète la faible intégration de l'économie nationale, du moins sur le plan formel.

Cette situation chaotique ne se limite pas à la RDC, elle est caractéristique à bien d'autres pays africains. Elle trouve ses origines dans l'histoire du développement comme nous l'étudierons plus loin pour le cas du Congo. A l'époque coloniale, en effet, l'installation des équipements téléphoniques était réalisée dans les villes et des zones minières, au détriment des zones rurales défavorisées, mais beaucoup plus peuplées. Quelle est aujourd'hui la situation des télécommunications congolaises par rapport aux autres pays africains et, par rapport aux pays industriels ?

Nous constaterons qu'il y a plus des lignes téléphoniques à Manhattan que dans toute l'Afrique sub-saharienne (Desbois, 1998) et par conséquent, plus que dans toute la république démocratique du Congo. Par bien des aspects, la situation des infrastructures de télécommunications en RDC semble plus préoccupante que celle de ses voisins et des grands pays industriels. Les handicaps les plus manifestes sont : sa faible densité téléphonique, 1,14% contre 8,6% de télédensité moyenne par rapport à l'Afrique et une fréquente obsolescence des infrastructures de base, déjà soulignée à la fin des années 1970 (Suret, 1977).

³ PNUD (2003) *Rapport sur le développement humain*, Economica, Paris.

⁴ United Nations Statistics Division - Millennium indicators Dev (2005), <http://unstats.org>

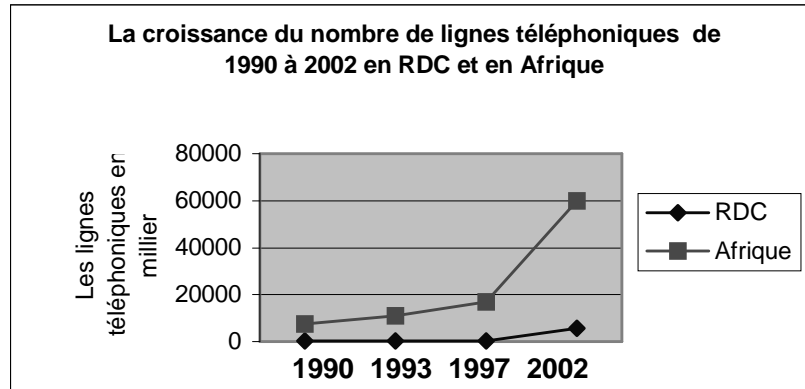
⁵ Données calculées par J. Kiambu à partir de données de L'United Nations Statistics Division -Millennium indicators Dev (2005)

⁶ BMI communication technologies handbook (1998), cité par République démocratique du Congo (1997) Réglementation des télécommunications au Congo - RDC, <http://www.uneca.org>.

On constate selon le tableau 2 (voir en annexe) qu'en 2002, l'accès aux télécommunications en RDC reste encore très limité malgré un besoin social grandissant. Cette situation ne peut être sans conséquences sur le développement économiques et sociales de ce pays à une époque où les télécommunications sont devenues un facteur stratégique dans la compétitivité des entreprises. Par ailleurs, les chiffres du tableau 1 (voir annexe) montrent que la télédensité congolaise est très faible par rapport à des pays comme l'Afrique du sud ou l'Île Maurice, etc., mais ils nous indiquent toutefois, une augmentation globale de celle-ci entre 1990 et 2002. La RDC, bien qu'elle ait connu une croissance considérable de ses lignes téléphoniques (de 36000 lignes à 570000) durant la même période, reste néanmoins parmi les derniers avec une télédensité bien en dessous de la moyenne africaine, bien loin derrière l'Île Maurice par exemple, dont la télédensité est de 56,2% et juste devant des pays comme l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Tchad, le Mali, etc. Par ailleurs, nombreux sont encore des pays subsahariens qui n'ont pas pu atteindre une télédensité égale à la moyenne africaine sur la période de 1990 à 2002.

Au sein de ce groupe de pays, certains ne disposent pas d'une densité téléphonique (fixe + mobile) supérieure à 1%, c'est le cas des pays comme l'Érythrée, la Guinée Bissau, le Mali, la République centrafricaine et le Tchad. Ce phénomène peut être expliqué par le fait que le nombre des lignes téléphoniques a augmenté dans ces pays, mais de manière non proportionnelle par rapport à la population (c'est-à-dire, que la progression rapide de la population a fait régresser le nombre de lignes par tête d'habitant). Le graphique 1 nous décrit l'évolution du nombre de lignes téléphoniques en Afrique et en RDC.

Graphique 1 : Croissance du nombre de lignes téléphoniques



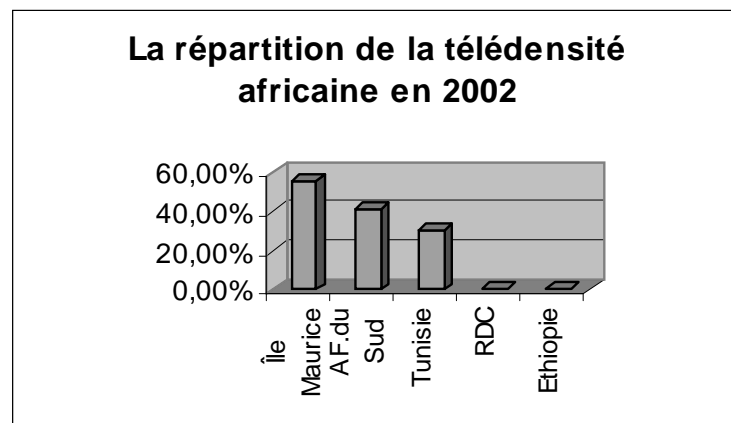
Source : tableaux 1 & 2 en annexe.

Toutefois, il faut noter que malgré une nette reprise de croissance dans les télécommunications africaines entre 1990 et 2002, les télécommunications congolaises n'arrivent toujours pas de décoller, sa part reste insignifiante et sa télédensité ne représente que 0,13 % de la densité moyenne africaine en 2002.

Par ailleurs, l'examen du tableau 2, montre qu'excepté l'Égypte, la situation des télécommunications dans les pays les plus peuplés comme RDC, l'Éthiopie et le Nigeria qui représentent à eux seuls plus de 1/3 de la population du continent (234,9 millions d'habitants) continue à stagner, voire à se détériorer. Certes, la RDC a connu une augmentation notable du nombre de ses lignes téléphoniques, sans toutefois connaître une amélioration de sa densité téléphonique. Malgré l'apport de la téléphonie mobile, elle est passée d'une télédensité de 0,08% à 1,14% sur la période de 1990 à 2002. Par contre, sur la même période, les petits pays

ont réalisé des progrès substantiels dans leurs systèmes des télécommunications. De 1990 à 2002, ils sont passés d'un stade embryonnaire de leurs systèmes de télécommunications à un niveau de développement et de modernité tout à fait exceptionnel, avec des moyens de transmissions interurbains et internationaux à grande capacité. Ils ont su accompagner le développement de leurs systèmes des télécommunications d'une amélioration de la télédensité, c'est le cas de l'île Maurice (56,2%), du Maroc (24,7), de la Tunisie (30,2%), du Gabon (24%), de Cap Vert (28,2%) et du Swaziland (17%), etc. Bien qu'elle soit le troisième grand pays africain du point de vue de sa superficie et le quatrième au niveau de la population, les chiffres des tableaux 1 & 2 montrent qu'avec 7,22 % de la population africaine la RDC n'abrite sur son territoire moins de 1 % du réseau africain. Le graphique 2 nous permet de comparer la situation des télécommunications congolaises par rapport celle de ses voisins à travers l'analyse de la télédensité africaine en 2002.

Graphique 2 : La place de la RDC en Afrique selon la répartition de la télédensité



Source : tableau 2 en annexe.

En effet, de 1990 à 2002, des profondes mutations sont intervenues dans le secteur des télécommunications africaines créant ainsi des inégalités au niveau de la répartition des équipements et de l'accès aux services des télécommunications entre les pays africains, certainement entre la ville et la campagne au sein des États, mais aussi, entre l'Afrique et les grands pays industriels. Au delà des indicateurs traditionnels d'inégalités (PIB et seuil de pauvreté, répartition des ressources naturelles ou minières, les télécommunications peuvent être aussi utilisées comme indicateurs d'inégalités.

Bien qu'il existe des inégalités dans la répartition des richesses naturelles ou minières entre les États ou les régions d'Afrique, il s'avère qu'aujourd'hui, les télécommunications peuvent être un indicateur d'inégalités.

1.2 Les télécommunications comme indicateur d'inégalités intrafricaines

Le téléphone était déjà très inégalement réparti au sein des États africains. Malgré le progrès technologique intervenu dans ce secteur, il est encore très cher et d'accès très limité, particulièrement hors des centres urbains ; même les foyers appartenant à la classe moyenne doivent souvent s'inscrire sur d'interminables listes d'attente et payer des frais de raccordement et d'abonnement prohibitifs (Sciller, 2003). Dans les années 1990, une étude de Hudson H.G (1991) avait estimé que sur les 151.000 villages dénombrés en Afrique, les

121.000 qui représentaient 70% des ruraux, étaient sans téléphone (Hudson, 1992)⁷. Ce constat est bien réel en RDC où l'on constate des fortes inégalités d'accès aux services des télécommunications puisque l'infrastructure est bien évidemment concentrée dans les grandes agglomérations urbaines ou minières, tandis que beaucoup de communes rurales sont privées de tout service. Par exemple en 1992, il y avait en RDC 35000 abonnés, dont 3000 en téléphones cellulaires. Sur les 3000 lignes cellulaires, 700 lignes étaient réservées au gouvernement (Tudesq, 1994). Aujourd'hui bien qu'elle dispose de 570.000 lignes téléphoniques, plus de la moitié est installée dans des zones urbaines et minières. Cette situation peut s'expliquer entre autres, par les différents comportements des autorités coloniales et congolaises qui se sont appropriés par le passé les télécommunications comme un moyen de domination pour renforcer leur pouvoir et par les différentes politiques du développement appliquées sur ce continent (voir partie 2). D'autre part, il existe des disparités extrêmes au sein des certains pays, par exemple, un certain nombre des pays dont la télédensité était inférieure à 1% en 1996, avaient la majorité de leurs lignes téléphoniques concentrées dans la capitale à l'ordre de 80% à 90%. C'était le cas pour l'Érythrée, la Guinée Bissau, la République Centrafricaine, la Sierra Leone, le Burundi et le Tchad (Chéneau-Loquay, 2002).

L'examen des chiffres donnés par les tableaux 1 & 2 nous donnent une indication importante concernant l'état des télécommunications en Afrique et notamment en RDC en 2002, mais ils nous laissent entrevoir l'effort de redéploiement en réseau des télécommunications que doit fournir la RDC pour rattraper son retard par rapport à d'autres Etats africains, tels que l'Afrique du sud, l'Égypte ou le Maroc etc., mais aussi par rapport aux grands pays industrialisés.

1.3 Les télécommunications comme indicateur d'inégalités interafricaines

Les chiffres des tableaux 1 & 2 montrent qu'en 2002, la répartition géographique du réseau des télécommunications en Afrique n'a favorisé que l'extrême sud du continent, c'est-à-dire l'Afrique du sud au détriment de toutes les régions du continent. En effet, le Maghreb ne serait pas autant démunis que la région subsaharienne. Du point de vue statistique le Maghreb représente 21,3% de la population africaine et détiendrait 30,9% du réseau africain ; alors que le reste du continent, c'est-à-dire, l'Afrique noire sans l'Afrique du sud qui représente une population trois fois plus élevée (72,3% de la population africaine) doit se contenter de 38,1% du réseau. Quant à la République sud africaine, elle possède à elle seule 31% des installations téléphoniques africaines et 6,4% de la population, c'est-à-dire, les 6,4 % de la population concentrent ainsi, plus de 30% du réseau, autant que tout le Maghreb réuni.

En absence d'une politique de croissance soutenue et durable des télécommunications dans les pays les plus démunis tels que la RDC, le Tchad, l'Éthiopie, le Nigeria, la République Centrafricaine, l'Angola, etc., et au regard de leur croissance démographique les écarts des densités téléphoniques devraient s'agrandir au sein des deux régions (le Maghreb et l'Afrique) et entre l'Afrique du sud et le reste de l'Afrique.

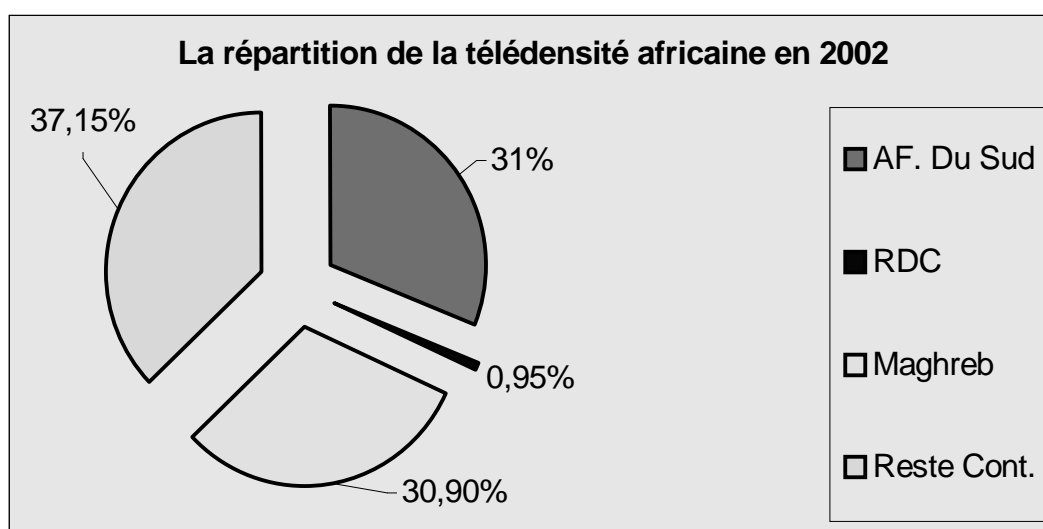
Les projections du PNUD (2003) estiment que la population de la RDC atteindra 74,2 millions d'habitants en 2015, contre 44,3 millions pour l'Afrique du sud. En effet, la RDC doit aujourd'hui multiplier par 9 le nombre de ses lignes d'abonnés, si elle veut atteindre la moyenne de la densité téléphonique africaine 8,6% et par 11,2 si elle veut avoir le même taux

⁷ H.G. Hudson (1992) , The telecommunication in Africa role of IUT, *Telecommunication Policy*, Vol.15, n°4, pp.343-350.

de télédensité en 2015. Mais, elle doit multiplier par 32,5 si elle veut rattraper aujourd'hui son retard en nombre de lignes téléphoniques par rapport à la République sud-africaine par exemple.

Comparé à d'autres pays africains comme le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, pour ne se limiter qu'à ces petits pays subsahariens, nous constatons que malgré sa grande superficie et sa forte population, la RDC reste un pays où le téléphone est encore un bien de luxe et dont l'accès est limité à une élite bien déterminée. Il convient par ailleurs de ne pas perdre de vue que la RDC est, parmi le pays d'Afrique, celui où l'infrastructure des télécommunications est le moins développée et par conséquent reste l'un des sous développés du monde. En 2002, avec seulement 1,1 lignes pour 100 habitants, le taux de pénétration téléphonique représentait en gros qu'un neuvième de la moyenne de la zone africaine. Le graphique 3 nous montre la position de la RDC comparée à celle des autres pays d'Afrique en fonction du nombre de lignes téléphoniques.

Graphique 3 : la place de la télédensité du Congo par rapport aux pays africains



Source : tableaux 1 & 2 en annexe.

Par ailleurs, sur les 52 pays africains répertoriés dans les tableaux 1 & 2, on ne compte que douze qui ont une télédensité supérieure ou égale à la moyenne africaine⁸ et ils détiennent à eux seuls près du 3/4 de lignes téléphoniques africaines, soit, 73,2% du réseau africain contre 26,8% pour les quarante États restants. En effet, sur les 59.652.158 lignes téléphoniques en Afrique, les "douze" en détiennent 43.672.056 lignes.

D'autre part, si nous étudions la distribution de la densité téléphonique africaine en 2002, en fonction du niveau de la richesse des pays sur la base des données des tableaux 1 & 2, nous constatons que les pays à revenu intermédiaire détiennent à eux seuls, 77,7% du réseau africain, soit 46.349.726 lignes téléphoniques contre 13.302.432 lignes téléphoniques pour les trente sept pays à revenu faible, qui représentent plus de 2/3 de la population africaine.

⁸(Tunisie, Maroc, Afrique du sud, Gabon, Egypte, Libye, Maurice, Swaziland, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Mauritanie)

Tableau 3 : la distribution des lignes téléphoniques africaines en fonction du PIB par habitant

<i>Classes de revenu annuel (PIB/hab.)⁹</i>	<i>Densité 2001</i>
<i>Pays à revenu faible (moins de 745\$ en 2001)</i>	<i>22,3%</i>
<i>Pays à revenu intermédiaire (de 745 à 9205 \$)</i>	<i>77,7%</i>
<i>Pays à revenu élevé (de 9206 \$ et plus)</i>	<i>0%</i>

Source¹⁰: PNUD (2003) & United Nations (2005)

L'analyse de la distribution de la densité téléphonique en Afrique en fonction de classes de revenu nous permet de constater que l'écart qui existe entre les pays industriels, c'est-à-dire, à revenu élevé et les pays du Sud (voir ci-dessous) semble se reproduire à petite échelle au niveau des États africains où le fossé se creuse entre les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. De cette situation émerge deux groupes de pays :

Les mieux équipés en lignes fixes et mobiles sont les îles touristiques, l'Île Maurice, (le Cap Vert, etc.) d'une part, et les marges développées de l'Afrique australe et de l'Afrique du nord d'autre part.

Les plus démunis sont les pays en guerre de l'Afrique centrale, la RDC, l'Angola, le Rwanda et le Burundi, et les pays les plus pauvres de l'Est du continent, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Soudan, la Somalie, le Madagascar, etc. Quant à l'Afrique de l'ouest, la situation reste disparate, mais la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie se trouvent dans une situation favorable.

1.4 Les télécommunications comme indicateur d'inégalités entre l'Afrique et les grands pays industrialisés

Aux inégalités interafricaines, il existe d'autres au niveau mondial entre les pays africains et les pays riches, par exemple, ceux de l'OCDE (organisation du commerce et du développement économique) à revenu élevé. L'examen de la situation des télécommunications dans des grands pays industriels nous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur la situation des télécommunications en Afrique et par rapport au reste du monde.

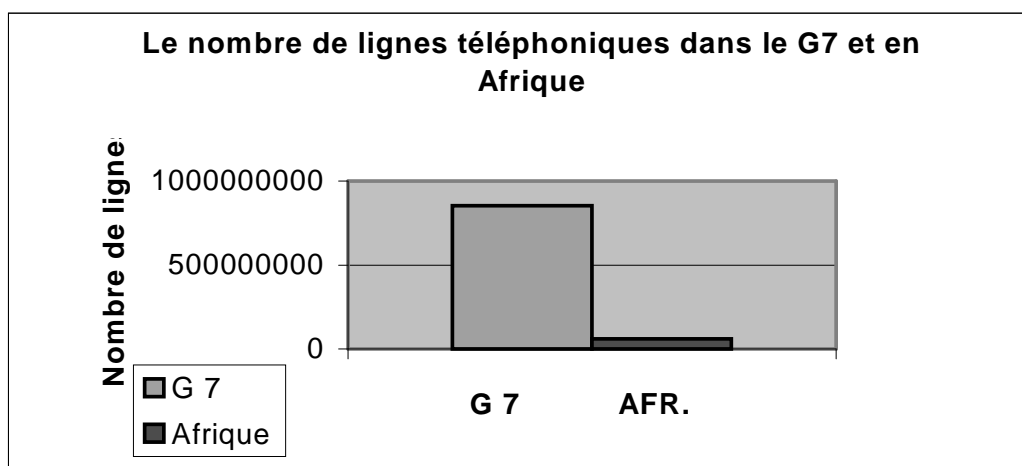
L'analyse des tableaux 1, 2, 3, et 4 (annexe), nous permet de constater qu'en 2002, l'Afrique avait une densité téléphonique moyenne de 8,6% contre 123,7% pour le G7 (le groupe des pays les plus riches de la planète), avec une population presque égale, 698 millions d'africains contre 688,8 millions d'habitants dans le G7. C'est-à-dire, l'Afrique dispose à peine de moins de neuf lignes téléphoniques en moyenne pour 100 habitants contre cent vingt trois 123,7 lignes dans les grands pays industriels, en effet, nous avons un rapport de 1/14,5 en faveur des pays riches. Sur les 852.611.390 lignes téléphoniques dénombrées dans le G7, le réseau

⁹ Classement de la Banque Mondiale en 2001

¹⁰ Données calculées par J. Kiambu à partir des données du rapport du PNUD (2003) et de United Nations Statistics Division - Millennium Indicators Dev (2005)

africain ne représenterait que 7% du réseau téléphonique du G7 en 2002. Le fossé qui existe entre ces deux mondes peut être illustrée par le graphique 4.

Graphique 4 : la comparaison du nombre de lignes téléphoniques en Afrique et dans les grands pays industriels.



Source : tableaux 2 & 5 (annexe)

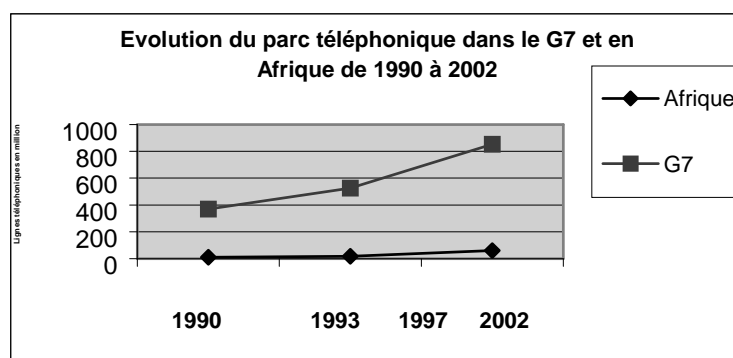
En effet, le graphique 4 nous reflète cet ordre inégalitaire qui pèse sur les perspectives de développement économique de l'Afrique et qui nous pousse à étudier la tendance de l'évolution de la répartition des lignes téléphoniques entre l'Afrique et le G7. Les calculs sont effectués sur la période 1990 - 2002.

Lorsque nous comparons la situation des télécommunications africaines à la situation des grands pays industriels du point de vue de l'évolution de la densité téléphonique, nous constatons, selon le rapport du PNUD (2003), qu'il existe un décalage considérable entre les deux régions du monde. Le nombre des lignes téléphoniques d'abonnés pour 100 habitants en Afrique subsaharienne serait passé de 1,1 lignes dans le fixe en 1990 à 1,5 en 2001, contre 46,5 lignes d'abonnés à 59,7 dans des pays de l'OCDE à revenu élevé durant la même période. En ce qui concerne le mobile, le rapport est de l'ordre de 2,8 lignes pour l'Afrique subsaharienne contre 60,5 lignes pour les pays de l'OCDE à revenu élevé¹¹. Bien que l'Afrique subsaharienne ait connu une croissance moyenne de l'ordre de 36,3% de ses lignes téléphoniques contre 28,3% par rapport aux pays riches, ce continent souffre encore d'un retard considérable par rapport aux pays riches dans le secteur des télécommunications. Ainsi, nous constaterons par exemple, qu'il y a plus des lignes téléphoniques en France que sur tout le continent africain. Par ailleurs, le fossé qui existe entre l'Afrique et les grands pays industriels tend à s'amplifier.

Par ailleurs, en étudiant l'évolution de ces deux réseaux des télécommunications en termes du nombre de lignes téléphoniques sur la base de données des tableaux 2 & 4, nous aboutissons sur le même constat que celui émis par le PNUD (2003).

¹¹ PNUD (2003) *Rapport mondial sur le développement humain*, Economica, Paris, p. 277

Graphique 5 : L'évolution des lignes téléphoniques dans le G7 et en Afrique de 1990 à 2002 en million de lignes téléphonique.



Source : tableaux 2 & 5 (annexe)

En comparant la pente des graphiques 1 & 5, nous remarquons qu'il y a un rupture de l'équilibre ancien entre le G7 et l'Afrique dès les années 1993, qui correspondent à la période de la grande libéralisation des télécommunications au sein des grands pays industrialisés, mais ce même phénomène se répète au niveau africain, c'est-à-dire, entre les pays africains, dès les années 1997, c'est-à-dire, la période qui correspond à l'ouverture des secteurs des télécommunications en Afrique. En effet, l'ouverture à la concurrence a impulsé la croissance des lignes téléphoniques grâce à l'arrivée des nouveaux opérateurs. Mais cette croissance est plus significative en Afrique qu'au niveau du G 7. Malgré cette forte évolution dans les télécommunications africaines, nous constatons que le fossé entre les deux mondes s'est encore élargi durant ces cinq dernières années. Qu'est-ce qui pourrait bien expliquer ce phénomène ? A l'allure où évoluent les systèmes des télécommunications africaines, nous pourrions être tentés de savoir à quel moment les télécommunications africaines pourront-elles rattraper le G7 ? Mais cette question devient bien évidemment très complexe si l'on intègre la croissance du développement des télécommunications dans celle plus globale du développement économique et social.

Pour dépasser ce constat du retard structurel du système des télécommunications en RDC, il convient d'étudier les différents facteurs explicatifs du sous-développement des télécommunications congolaises, pour mieux appréhender la situation et la place des télécommunications dans ce pays. Nous serons amenés à établir qu'il existe des similitudes entre le système colonial de gestion des réseaux des télécommunications au Congo et le système post-colonial, dans leur manière de s'approprier les équipements de télécommunications au profit de la classe dominante ; ce qui par conséquent empêche la vulgarisation du téléphone au Congo.

2. LA PLACE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AU CONGO

En Afrique, ce sont les politiques du développement mises en place qui conditionnent l'existence des équipements, notamment ceux des télécommunications et leur accès. Dans cette partie, nous verrons que le sous-développement des télécommunications en RDC trouve ses origines à l'époque coloniale et, à travers les différentes politiques du développement qui ont été mises en œuvre dans ce pays.

2.1 Les télécommunications à l'époque coloniale

2.1.1 Les télécommunications comme instrument de sécurité à la disposition des européens

Dans l'État indépendant du Congo (1880 - 1910)¹² la politique de mise en valeur du Congo s'est effectuée par le biais des sociétés privées. Pour ce faire, le roi Leopold II avait encouragé la création de sociétés commerciales privées, dont la compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, la société des magasins généraux, la compagnie pour le commerce du haut Congo, la compagnie des produits du Congo. En dehors de la compagnie de chemin de fer du Congo qui n'était pas une société commerciale, toutes ces compagnies pratiquaient le commerce de traite, échangeaient des pacotilles, de verroterie, fusil à pierre et poudre, contre les produits coloniaux, l'huile de palme, l'ivoire d'éléphants et caoutchouc de cueillette notamment (Lemoine, 1934) et avaient leur siège rue Bréderole à Bruxelles. Cette période correspond à la mise en place des mécanismes du marché et à l'insertion du Congo dans l'économie mondiale.

Durant cette phase de développement, l'autorité coloniale belge n'a pas considéré les télécommunications comme un élément moteur du développement économique du Congo, c'est-à-dire, un service destiné à favoriser le décollage économique de ce pays. Mais elles étaient plutôt considérées comme un service administratif de l'État, conçu pour assurer la sécurité de ses ressortissants dans ce vaste territoire hostile. Ainsi, l'installation des équipements de télécommunications a été corrélée à l'organisation administrative défavorisant ainsi les villages n'ayant pas de bureaux d'administration coloniale.

Par ailleurs, le roi, sans doute influencé par la pensée de Smith (1776), qui attribue la barbarie de l'Afrique et d'une partie de l'Asie à l'absence des réseaux de communication et à l'étroitesse des marchés qui empêchent la division du travail de se manifester, prendra conscience que "sans développement des moyens de communications adéquats, le Congo ne vaudra pas un penny". Ainsi, il s'appuiera sur les sociétés commerciales privées pour développer les infrastructures de communication et des télécommunications. La compagnie de chemin de fer allait entreprendre la construction d'une ligne de chemin de fer Matadi - Kinshasa dès 1890, et les premiers réseaux téléphoniques locaux seront construits par des militaires en suivant la pénétration de l'hinterland et dépendront de l'administration locale du territoire colonisé.

Ainsi, la politique du développement des télécommunications de l'État indépendant du Congo a été considérée comme un échec (si on réfléchit en terme de diffusion sociale de cette technologie) : l'accès aux télécommunications fût strictement réservé aux administrateurs coloniaux et aux spéculateurs européens, c'est-à-dire, les compagnies commerciales guidées par la rentabilité de leurs investissements ne s'intéressèrent qu'à leurs profits au détriment du développement économique et social du Congo, et du bien-être des autochtones. Cette politique ne prêtera guère d'attention au développement d'une infrastructure des télécommunications favorable à l'expansion de l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, l'orientation des capitaux tant publics que privés vers des investissements de rente, le commerce et l'immobilier, pratiquée au Congo entre 1880 et 1908 n'ont pas permis le déploiement des infrastructures nécessaires au développement des télécommunications (Noumba, 1997). D'autre part, les bénéfices tirés du commerce avec le Congo n'ont pas servi au développement des télécommunications, ni du Congo, mais plutôt à l'enrichissement personnel du monarque et des spéculateurs européens.

¹² L'État indépendant du Congo (de 1880 à 1908) était une propriété privée du monarque belge Leopold II.

Bien entendu, il y avait un service public de téléphone, mais ce dernier était contrôlé par l'autorité coloniale et limité à quelques localités du littoral, telles que Banana, Boma, Luki, Lukula, Madimba, Matadi, Kwamouth, Kinshasa et Thysville et dans certaines zones minières où les matières premières étaient à la source de l'activité économique. En effet, pour le pouvoir "leopoldien", les télécommunications étaient certainement utiles pour la sécurité des européens et pour l'administration coloniale, mais non pour le développement du Congo ; elles ne devaient jamais être mises à la disposition des indigènes, surtout elles devaient rester un instrument de "domination de l'homme blanc" sur le "barbare noir". En outre, le réseau congolais était relié au réseau téléphonique de la colonie (Ministère belge de l'intérieur, 1912). Ainsi, toutes les communications téléphoniques vers le Congo ou venant du Congo devaient transiter par la Belgique.

2.1.2 Les télécommunications : un outil pour le commerce entre la colonie et la métropole

Une fois le Congo rétrocédé au gouvernement belge, la politique coloniale belge de développement sera marquée par la création de la Banque du Congo belge en 1909 et de la Banque commerciale du Congo belge en 1911 pour promouvoir le développement économique et social (Lemoine, 1934). Durant la période coloniale (1908 - 1960), on assiste à la création des nombreuses entreprises commerciales et au remplacement progressif des exportations traditionnelles de caoutchouc, copal blanc, l'ivoire par des exportations non traditionnelles comme du cuivre brut, étain du cobalt, diamant, manganèse, et d'autres produits agricoles tels que le café, l'huile de palme, le coton, le bois, le cacao, arachides, etc. , laquelle prendra suffisamment de volume, elle aboutira à des vastes exploitations minières et à des grandes plantations industrielles et pérennes donnant et demandant du travail, mobilisant la main d'œuvre sous employée et distribuant des revenus monétaires. Cette politique a joué un rôle d'entraînement dans l'industrie des biens d'équipement agricoles et de diversification des exportations.

Le pouvoir colonial coordonne et oriente les investissements étrangers selon les secteurs qu'il juge prioritaires, il prend en charge le financement des infrastructures accompagnant ce vaste mouvement d'industrialisation et la formation de la main d'œuvre par le biais d'un système scolaire très sélectif, l'enseignement était dispensé en langue vernaculaire, souvent lié aux techniques agricoles (Hugon, 1993). Pour ce qui est des télécommunications, on adopte pour la première fois en 1940, un texte de loi sur les télécommunications, ce texte réserve officiellement l'usage des télécommunications à l'État au Congo. Il s'agit de la loi n°254/télécom du 23 août 1940 portant organisation et fixant le mode de fonctionnement des réseaux des télécommunications au Congo - belge. En effet, elle fixe les conditions d'exercice des activités de télécommunications, mais elle prévoit la possibilité d'accorder des concessions de tout ou partie du réseau à des exploitants privés à condition d'accepter le contrôle de l'État et de payer une redevance. Ce système de sous-traitance ou des concessions en matière des télécommunications sera développé par certaines grandes entreprises, dont l'union minière du Katanga (Gécamines depuis 1967) par exemple, mais aussi par l'église catholique. Il permettra d'engendrer un véritable système "d'un État dans un État", sur lequel le pouvoir colonial se déchargeait d'un certain nombre de ses responsabilités économiques et sociales, santé, logement et éducation, mais aussi, la construction des infrastructures des télécommunications (Gaud, 1997). Ce fut par exemple, le cas de l'union minière du Katanga qui contrôlait dès 1928, 80 % du secteur minier du Katanga et occupait la plus grande partie de la main d'œuvre indigène (Malu Malu, 2003). Cette compagnie disposait d'un réseau téléphonique privé couvrant le territoire du Katanga, ainsi que les missionnaires catholiques et protestants installèrent des systèmes radio - communications dans des zones rurales éloignées et

défavorisées (Ntambue, 2003) pour remédier à la carence des infrastructures des télécommunications de manière globale.

Certes la politique belge du développement au Congo avait certainement permis d'importants progrès dans les cultures d'exportation, dans les infrastructures de transport et de communication, dans les infrastructures sanitaires et éducatives, qui ont permis au Congo d'atteindre dans les années 1960, le seuil du décollage économique (Desbois, 1998). Mais que s'est-il donc passé pour que l'état des réseaux des télécommunications au Congo ne corresponde pas à celui d'un État prêt à entrer dans l'ère industrielle ?

En fait, le réseau congolais des télécommunications était fondé sur les besoins du marché extérieur, il ne pouvait permettre une intégration économique favorable au développement d'une économie viable et nationale. Bien entendu, le fait que le secteur fondamental de l'économie, soit tourné vers l'extérieur, reste entre les mains des intérêts étrangers, font également naître une infrastructure souvent tournée vers l'extérieur. Ce qui explique que les réseaux des télécommunications qui seront conçus, auront pour objectif de faciliter avant toute chose, les exportations des matières premières minières et agricoles entre le Congo et les pays développés. Ainsi, l'installation du réseau sera limitée dans des centres urbains et dans des zones minières où sont installées les administrations et les grandes sociétés privées multinationales au détriment des régions ou des zones rurales pauvres.

En effet, les télécommunications au Congo, sont restées un bien inaccessible pour la population congolaise du moins jusqu'aux années 1960. Elles seront pendant longtemps le reflet des besoins et des intérêts extérieurs plutôt que des besoins véritables d'une économie en voie de développement. L'orthodoxie budgétaire pratiquée par des autorités coloniales pour les télécommunications (les montants affectés aux services des télécommunications de 175.490 frs et de 187.374 frs en 1954 et 1955, représentaient respectivement 2,3 % et 2,2 % du budget du Congo belge)¹³ témoigne de peu d'intérêt que les colons accordaient aux télécommunications dans le développement du Congo. Tous ces éléments rajoutés à l'inefficacité du système des concessions n'ont pu éviter de laisser s'y installer une infrastructure défectueuse qui allait étouffer l'expansion du Congo, et le conduire à accumuler un retard considérable dans la mise en place des infrastructures de télécommunications par rapport à l'Afrique du Sud et aux grands pays industriels (Fédération des associations d'entreprises au Congo, 1960).

Ainsi, à la veille de l'indépendance, le Congo ne dispose que d'un réseau téléphonique de 6801 des lignes d'abonnés, de 35 bureaux de télécommunications. Le réseau dont hérite le nouvel État en 1960 est à la fois embryonnaire et obsolète (le réseau téléphonique datant de la conquête ne s'est guère amélioré et, est sujet à d'incessantes coupures en saison des pluies) (Suret, 1977) et le personnel est très peu qualifié. Ces éléments constituent jusqu'à présent un sérieux handicap pour le développement des télécommunications en RDC.

2.2 Les politiques des télécommunications en RDC

En 1960, les télécommunications sont transférées à l'État congolais en même temps que l'indépendance du pays, en vertu du principe du droit international que le nouvel État "succède" à l'ancien pour la totalité de son actif et de son passif. Le gouvernement congolais établira son contrôle direct sur toute la propriété de l'ex-administration coloniale

¹³ Ministère des affaires économiques (1955) *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo-belge*, Institut national de statistique, Bruxelles, p. 609.

immédiatement après l'accession à l'indépendance. Par cette voie, les autorités congolaises deviendront propriétaires de l'infrastructure des services de télécommunications, ainsi que de paquets d'actions d'une vingtaine de sociétés, des industries extractives de diamants, de cuivre, d'or, d'étain, de zinc, et d'autres métaux (Szostak, 1983). L'État congolais prendra au fur et à mesure le relais de l'administration coloniale tout en devenant progressivement le lieu de constitution des classes accaparant la rente tant extérieure qu'interne (Hugon, 1993).

2.2.1 Les télécommunications : un facteur de souveraineté nationale et du développement du Congo

Une fois devenue indépendante, il appartenait dorénavant au ministère congolais des PTT de réglementer le secteur des télécommunications, mais suite à l'évolution technologique et aux impératifs de compétitivité, les autorités congolaises seront amenées à concéder une certaine autonomie de gestion aux services des postes et télécommunications. Ainsi, par l'ordonnance - loi n° 68-475 du 13 décembre 1968¹⁴, l'office congolais des postes et télécommunications (OCPT) sera créé sous le statut d'entreprise publique à caractère commercial afin d'assouplir son mode de gestion. L'O.C.P.T. exerçait un monopole absolu sur la poste et les télécommunications, et ce monopole hérité de la colonisation était protégé par la loi législative du 23 août 1940. Comme dans la plupart des autres pays africains, les services de poste et des télécommunications étaient souvent rassemblés au sein des O.C.P.T, qui en outre étaient autorisés à offrir des services financiers. L'OCPT qui génère des rentrées financières, restera jusqu'en 2005 sous la tutelle du ministère des postes et télécommunications. Durant les années 1960 - 1970, l'État congolais sera le seul investisseur et, les télécommunications feront l'objet de toutes les attentions (RDC, 1997 et Ntambue, 2003), pour renforcer son emprise sur la population, le gouvernement va favoriser l'essor des télécommunications, en lui accordant un haut niveau de priorité.

Il s'agit en effet, de faire des télécommunications un instrument de souveraineté nationale et de développement national : leur rôle important dans le rapprochement des populations, la diffusion des connaissances, dans la coordination des activités économiques et dans la sécurité territoriale (un général de brigade sera nommé à la tête du département des télécommunications), conduira l'État congolais à en faire un domaine prioritaire où l'intervention de l'État doit être totale, en matière d'investissement et de définition politique. Le but de ce contrôle est de planifier le secteur des télécommunications afin d'accélérer le développement économique, acquérir la souveraineté d'un secteur stratégique. On installe des cabines publiques dans toutes les communes de grandes villes du pays. Le réseau téléphonique congolais passera de 6801 lignes d'abonnés en 1960 à 11781 lignes en 1973, et sa téledensité sera de 0,2 %¹⁵ en 1973, c'est-à-dire, deux téléphones pour 100 habitants. Mais l'illisibilité de cette politique " militante " conduira à des inefficacités organisationnelles, à la multiplication des interventions politiques, au sureffectif, et à la sous-capitalisation. Ainsi, la popularisation des services des télécommunications par le biais d'installation des cabines téléphoniques publiques, considérée comme une première priorité à long terme n'aura à terme que des résultats mitigés.

¹⁴ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo (2003), numéro spécial, Poste et Télécommunications, p.5.

¹⁵ United Nations (1976) Manuel de statistiques du commerce international et du développement, p. 421.

2.2.2 La prédation des télécommunications par l'État patron zaïrois

Dès 1974, l'État zaïrois est au centre du processus du développement, il nationalise les entreprises étrangères et il exécute des plans (objectif 80 : être parmi les trois premiers pays africains sur le plan économique et social) ou des programmes de développement pour toute l'économie nationale, il détermine la stratégie de développement pour toutes ses branches et secteurs particuliers et pour toutes les différentes régions du "Zaïre", il anticipe les objectifs économiques sociaux conformément aux ressources et moyens disponibles pour une action précise. C'est l'époque du parti-État, où les nationalisations constituaient un acte fondateur de la souveraineté nationale ; acte que la Belgique ne pardonnera jamais.

Ce modèle de l'État - entrepreneur, constitué grâce aux nationalisations et à une croissance due à l'exportation des minerais et des produits agricoles a favorisé la concentration du capital entre les mains des cadres du parti. Il a permis l'émergence d'une couche sociale autochtone appelée à jouer le rôle d'agents dynamique du système. Mais ils seront tous proches du pouvoir politique et ils deviendront aussi les seules composantes du groupe social supérieur de la nouvelle société en voie de constitution. La majorité des banques, le commerce, les entreprises d'exploitation minière, la compagnie d'aviation, les télécommunications, etc. , tout cet ensemble était transféré à la nouvelle bourgeoisie et géré de manière complaisante.

Durant cette phase de nationalisation, les pouvoirs financiers privés et religieux sont combattus, c'est-à-dire, "zaïrianiés", car réputés servir des intérêts étrangers aux yeux du pouvoir politique. L'union minière du Katanga et la compagnie de chemin de fer du Bas Congo - Katanga, la Miba et le patrimoine religieux seront nationalisées. Mais, le pouvoir en place ne reprendra pas réellement le relais des opérateurs privés et étrangers (Union minière du Katanga et l'église catholique) dans leur fonction de "sous-traitants" des activités économiques et sociales, mais aussi, dans l'installation des infrastructures des télécommunications et de radiocommunication. Par exemple, la Gécamines dispose d'un réseau téléphonique privé depuis l'époque coloniale, limité sur le territoire du Katanga et, ouvert aujourd'hui au public disposant de cabines ; ainsi que d'une station terrestre standard de type B. Mais la nationalisation et sa mauvaise gestion par des proches de Mobutu durant des années n'ont pas permis à la "géante Katangaise" de moderniser et de développer significativement son réseau.

Parallèlement, des efforts historiques pour couvrir tout le territoire se sont poursuivis sans beaucoup de conviction ; la réalité sur le terrain avait battu en brèche tout espoir, dès 1978, le déploiement d'un réseau national des télécommunications par satellite (Renatelsat) n'a donné jour qu'à 16 stations terrestres de standard B installées principalement dans des villes secondaires politiquement stratégiques pour assurer la sécurité du régime (Ntambue, 2003). Mais, il s'avère que la vétusté du réseau empêche toute transmission inter-régionale et il sert plus qu'à la transmission télévisée. D'autre part, l'inefficacité de l'opérateur public des télécommunications (un déficit permanent et le manque du respect des objectifs fixés en matière d'investissements en équipements) conduira au ralentissement de la croissance du réseau téléphonique.

En 1997, sur la capacité des 35000 lignes téléphoniques dont disposait la RDC, seules 18000 lignes¹⁶ étaient en état de fonctionner. Il n'y avait plus d'interconnexion téléphonique entre la capitale et les différentes villes des provinces. Cette situation a posé des problèmes de

¹⁶ United Nations (2005), op. cit.

développement économique et social en RDC, dans un contexte où les télécommunications sont devenues un facteur primordial de croissance et de compétitivité des entreprises nationales. La graduelle « politisation » du personnel de direction de l'OCPT dans les années 1970-1990, l'a transformé en une organisation corporatiste lourde et inefficace, qui a perdu une partie de ses professionnels les plus compétents. Par ailleurs, les investissements dans les télécommunications étaient inexistantes et les ponctions opérées sur tout surplus dégagé au profit des responsables politiques ont permis de maintenir la logique de restriction de l'offre. La RDC se retrouvait en 1997 avec une télédensité de 0,03%, trois lignes téléphoniques pour dix mille habitants, c'est-à-dire, à moins du cinquième de son niveau de 1973.

Le sous-développement des télécommunications en RDC est aussi lié à des politiques mises en œuvre dans ce pays, le comportement centralisateur de l'État congolais qui s'est attribué le monopole des télécommunications pour renforcer sa capacité d'information et de sécurité, c'est-à-dire, que les télécommunications étaient avant tout un outil de l'administration centrale, de la police, des services secrets et autres services de l'État au détriment d'activités économiques et sociales. Le non respect des objectifs fixés en matière d'investissement et le manque de pouvoir d'achat des salariés font que l'effort qui a été réalisé durant le début des années 1970, en faveur de la pénétration des télécommunications au sein des classes populaires et rurales a buté sur le problème de non satisfaction de la demande et de "non solvabilité". Les politiques congolaises des télécommunications n'ont su intégrer la classe moyenne et populaire dans leur projet pour le rendre légitime. Ce qui explique qu'aujourd'hui, les principaux bénéficiaires restent encore les populations urbaines et aisées.

En effet, le système Mobutiste avait permis la reproduction de l'ordre colonial belge dans le secteur des télécommunications où celles-ci étaient strictement réservées aux colons, cette fois-ci, les télécommunications étaient accessibles à la seule classe dirigeante, aux agents des services de sécurité territoriale et des renseignements, excluant ainsi, les classes moyennes et populaires. Le téléphone était devenu en RDC, un bien de différence de classe sociale et c'est dans ces conditions, que l'ouverture à la concurrence s'est faite en 1997 dans ce pays.

2.2.3 L'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications comme moyen de développement ?

L'importance sans cesse croissante de la transmission des informations dans le développement économique et social et l'explosion des services des télécommunications que permet l'évolution technologique de la numérisation, font que l'édification rapide de l'infrastructure des télécommunications, soit aujourd'hui un enjeu considérable pour la RDC. C'est l'une des raisons qui a entre autre, conduit les organisations internationales telles que, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Organisation Mondiale du Commerce à pousser les autorités politiques congolaises à ouvrir le secteur des télécommunications à la concurrence.

Par ailleurs, pour répondre au besoin social grandissant, le réseau congolais, devait être équipé par des nouveaux matériels, mais le niveau des investissements à réaliser était si élevé que l'ouverture à la concurrence est apparue comme la seule solution (la RDC ne pouvait pas le financer)¹⁷. Dans ces conditions et selon les experts des organismes financiers internationaux, seule une déréglementation des services des télécommunications serait

¹⁷ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo (2003), op. cit. , pp.1-75.

capable de drainer des capitaux nécessaires pour le développement et la modernisation du réseau congolais des télécommunications.

L'ouverture à la concurrence devrait, selon le gouvernement congolais et les experts internationaux permettre non seulement de développer et de moderniser le secteur congolais des télécommunications, mais aussi de faciliter l'accès de l'ensemble de la population aux services de base en zones rurales et urbaines à un prix raisonnable. Elle devrait par ailleurs, réduire les disparités qui existent dans la desserte des différentes régions de la RDC en infrastructures et services des télécommunications, et favoriser l'introduction des nouvelles technologies pour répondre aux besoins sans cesse croissant des grandes entreprises multinationales.

Pourtant, cette recomposition du paysage réglementaire issu du processus de déréglementation de 1997 n'a pas eu sur l'O.C.P.T la même ampleur que celle observée dans certains pays voisins tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire où l'opérateur historique a été totalement privatisé. En RDC, l'extrême modération des réformes engagées (ouverture à la concurrence et libéralisation) laisse à ce jour, le monopole historique dans une situation quasi-inchangée. L'opérateur historique continue d'évoluer sous un statut public et le contexte congolais de télécommunications semble caractérisé par la juxtaposition de deux secteurs : le public et le privé.

La juxtaposition d'un marché monopolistique et des mécanismes concurrentiels en RDC a eu pour mérite de préserver le monopole de l'OCPT dans un secteur où celui-ci est vraisemblablement naturel, tout en créant les conditions incitatives susceptibles de conduire sans contrainte le monopole naturel à l'efficacité. L'ouverture des certains segments à la concurrence n'est pas contradictoire aux objectifs poursuivis, en plus, l'opérateur historique est beaucoup moins vulnérable que s'il était démembré comme cela fût le cas aux États-Unis. Contrairement à la situation américaine, aucun segment du marché ne lui est fermé.¹⁸

Pour éviter que cette ouverture conduise à un oligopole restreint et asymétrique (Curien, 2000), la libéralisation du secteur congolais des télécommunications a été accompagnée d'un contrôle de l'OCPT et d'une régulation du marché, reposant sur une variété d'instruments : comme la fixation des conditions techniques et tarifaires d'interconnexion aux infrastructures essentielles, mais aussi des procédures d'attribution d'une concession. L'OCPT peut désormais accorder des agréments pour une période de 20 ans à tout autre fournisseur des services de base, en application de l'article 2 de la loi des télécommunications de 1997, qui autorise l'ouverture à la concurrence. Ainsi, son monopole naturel sur la fourniture des équipements et des services de télécommunications nationaux et internationaux a été contesté par l'entrée des nouveaux opérateurs et est aujourd'hui restreint à la location des voies des transmissions et au service téléphonique.

En effet, cette ouverture à la concurrence a permis la création d'une autorité nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) en 2003 et à l'émergence des nouveaux opérateurs privés.

Le rôle de l'ANRT, une autorité placée sous la tutelle du ministère des PTT, est de veiller au respect des lois, des règlements et des conventions au niveau des télécommunications. Elle

¹⁸ J. Kiambu (2005), Monopole et Déréglementation des Télécommunications : concurrence et organisation industrielle, Doc. de Travail du Lab.Rii, n°97, Univ. Littoral, p.25.

instruit les dossiers de demande de concession, délivre les autorisations, reçoit les déclarations et établit les cahiers des charges.

En dehors de l'OCPT qui est une entreprise publique, on distingue en 2003, sur une trentaine d'opérateurs présents au Congo, six grands opérateurs dans la téléphonie mobile cellulaire et du fixe sans fil, Celtel, Oasis, Vodacom, Congo-ChineTélécom, Congo Korean Télécom et Starcel dont le capital est détenu en majorité par des intérêts privés et étrangers.

De nouveaux opérateurs ont investi le créneau porteur de la téléphonie mobile, ils ont élargi le marché des télécommunications mobiles vers des zones rurales éloignées et ils ont contribué à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone cellulaire. Le parc téléphonique congolais est passé de 18000 lignes en 1997 à 570000 en 2002¹⁹. Par ailleurs, l'obligation à laquelle a été contraint l'exploitant public, l'OCPT en 1997 de mobiliser les ressources nécessaires pour construire un réseau national et d'atteindre au moins un taux de pénétration téléphonique de 1 ligne téléphonique pour 100 habitants en 2002²⁰ sera un échec. Faute d'avoir trouvé des repreneurs à la privatisation pour attirer des fonds d'investissements nécessaires à la modernisation et au développement de son réseau, l'OCPT ne peut respecter ses engagements et semble avoir ralenti l'universalisation des services de base (Ntambue, 2003).

Par ailleurs, la façon dont se déploie la téléphonie mobile en RDC, semble de moins en moins avoir des liens avec le développement de la téléphonie fixe. Contrairement à ce qui se passe en Afrique du sud et au Sénégal, où le réseau mobile se développe en complémentarité avec le réseau filaire, tout en se renforçant mutuellement. En RDC, depuis 1989, la téléphonie mobile fait cavalier seule dans la conquête de ce territoire et dans la modernisation du système des télécommunications. Il y a forcément une substitution du "mobile" au "fixe", plutôt que concurrence entre eux. A l'heure actuelle, les nouveaux opérateurs apportent un ballon d'oxygène à la couverture du territoire congolais, ce qui ne signifie pas qu'ils apportent une solution définitive aux besoins sociaux des télécommunications en RDC.

La libéralisation des télécommunications se solde par un échec dans certains de ses aspects : en RDC, le coût des services de téléphonie est devenu plus inéquitable. La baisse des tarifs longue distance bénéficie aux grandes entreprises grosses consommatrices des services des télécommunications et aux abonnés des classes aisées, alors que les tarifs locaux restent toujours élevés (par exemple du 1^{er} août 2002 au 1^{er} juin 2003, la tarification d'une communication internationale est passée de 1\$ à 0,40\$/minute, tandis que celle d'un appel local a baissé de 0,50\$ à 0,26\$/minute, soit une baisse de 60 % pour les appels internationaux contre 48 % pour les communications locales)²¹.

Certes, les prix de certains services ont baissé, par exemple, le prix du kit complet (téléphone portable, carte sim et pré-chargement) en RDC, est passé de 150\$ US en 1998 du temps de monopole de Télécel à 75\$ en 2003 jusqu'à des prix promotionnels entre 50 et 40\$ en 2005, suite à l'entrée des nouveaux concurrents²². Mais cette baisse des prix est tellement limitée (elle s'adapte à la demande solvable) qu'elle ne permet l'accès massif aux services des télécommunications étant donné le bas salaire en RDC.

¹⁹ United Nations (2005), op. , cit.

²⁰ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo (2003), op. cit., p.22.

²¹ Vodacom / RDC, Tarification, <http://www.vodacom.cd>

²² Société civile de l'information : Société de l'information (2005) Les nouvelles technologies de l'information et de communication en république démocratique du Congo, <http://wsisdrc.gn.org>

Malgré l'ouverture à la concurrence, les télécommunications restent encore un bien de luxe pour la plus part des congolais et cette libéralisation s'opère à un prix économique et social élevé. Elle entraîne des licenciements. Les nouveaux emplois créés par des nouveaux opérateurs sont dépourvus de plus en plus des droits conférés par des conventions collectives, et excluent les travailleurs les moins qualifiés et les plus âgés, moins prompts à la manipulation des nouvelles technologies. Ceux là même, qui hier étaient des laissés pour compte pour cause du chômage caractéristique de la société congolaise. Cette exclusion peut se répercuter directement sur la stabilité sociale et politique du pays.

A la lumière de l'expérience congolaise, où le nouveau rôle de l'État se résume aujourd'hui à créer les conditions favorables à la concurrence et à la promotion des intérêts privés et étrangers, le risque est grand que la libéralisation ne serve peut-être pas à développer l'opérateur historique qui a besoin des financements pour moderniser et étendre son réseau. Mais plutôt à permettre aux nouveaux opérateurs de capter non pas le plus grand nombre d'habitants, mais les consommateurs les plus solvables situés dans des zones rentables, en privant ainsi l'opérateur historique de ses meilleurs clients (Mignot-Lefebvre, 1994). Comme le fait remarquer Ntambue (2003), la concurrence entre les différents opérateurs devient de plus en plus rude dans des zones urbaines rentables comme Kinshasa, Lumbumbashi et Mbuji-Mayi dans la zone diamantifère du Kasai. Ce qui ne peut rester sans conséquences sur le développement économique et social de la RDC.

CONCLUSION

L'origine du faible développement des télécommunications africaines, notamment congolaises remonte à l'époque coloniale et il fut renforcé par les différentes politiques de développement mises en œuvre dans ce continent. En effet, pour ce qui est de la RDC, bien que le pouvoir colonial n'ait pas accordé des priorités au secteur des télécommunications, le Congo n'était pas parmi les dernières nations africaines en matière des télécommunications avant 1960. Après l'indépendance, malgré la priorité affichée par des autorités politiques pour les télécommunications, celles-ci feront l'objet d'une certaine attention de la part du pouvoir public que durant la première décennie où elles contribuèrent à la croissance économique du Congo. Par contre, les années 1974 à 1997, seront celles du gaspillage de cette ressource rare en Afrique, que sont les télécommunications, dont les conséquences se font encore sentir à ce jour. Aujourd'hui, le risque de marginalisation de la RDC dans le secteur des télécommunications est grand. Les initiatives prises par les grands pays industriels et les organisations internationales en réponse à cette question sont marquées du sceau du libéralisme le plus orthodoxe. Mais rien ne prouve que ces nouveaux opérateurs, dans lesquels le capital étranger est dominant et dont le but essentiel est la réalisation et le rapatriement d'une fraction importante du bénéfice, moderniseront ou étendront le réseau congolais des télécommunications (Bairoch, 1971). Près de dix ans après l'ouverture à la concurrence, la RDC dispose en moyenne d'un téléphone pour cent habitants, loin derrière bon nombre des petits pays africains. Pour remédier aux diverses lacunes des télécommunications congolaises, ne faudrait-il pas que l'État, dont la fonction s'est estompée, retrouve même très partiellement, son rôle d'arbitrage et de capitaine d'industrie qui furent les siens dans les années 1960 ?

La RDC n'est pas abandonnée, mais elle n'est plus prise en compte globalement ; elle l'est uniquement dans ses parties utiles, supposées rentables, au moins à terme. Les télécommunications rurales qui sont pourtant considérées comme un besoin essentiel, sont souvent oubliées des opérateurs à cause de leur manque de solvabilité. Certes, si la

libéralisation peut sans doute résoudre assez facilement la demande des services très spécifiques à valeur ajoutée pour lesquels un marché prospère existe, il serait en effet du devoir de la puissance publique de régler la question de dissémination de la téléphonie et d'assurer à l'ensemble de la population (individus, petites entreprises, associations, etc.) l'accès aux services essentiels (Sinha, 1994). Pour ce faire, il faut que les télécommunications apparaissent dans des projets congolais de développement comme une réelle priorité afin qu'elles contribuent mieux que par le passé au progrès de l'économie. D'autant plus que l'absence ou l'insuffisance des services des télécommunications en RDC compromettront sérieusement les possibilités d'une perspective de développement. Loin d'être pessimistes face à la situation actuelle des télécommunications en RDC, les congolais devraient voir dans les télécommunications, un moyen sans précédent pour entamer une profonde mutation de leur système économique et social. En effet, quelles que soient les lacunes du système congolais, il s'avère en effet que c'est dans des pays où l'État fonctionne "le mieux" que les nouvelles technologies de l'information et de la communication progressent le plus et où l'on parvient à un réel maillage du territoire par les réseaux de communication (Chéneau-Loquay, 2001). Les cas de l'Afrique du sud, du Sénégal et du Maroc en témoignent par leurs performances au niveau africain.

BIBLIOGRAPHIE

- J. Arlandis (1987), Le développement des télécommunications : Les enjeux économiques de la mutation des années 80, *Revue Tiers Monde*, tome XXVIII, n°111, pp.535-542.
- P. Bairoch (1971), *Le Tiers Monde dans l'impasse*, Gallimard, Paris
- W.J. Baumol, J.C Panzar et R.D. Willig (1982) Contestable markets and theory of industry structure, *Harcourt brace jovanovitch*.
- C.S. Carreon (1976), Besoins des pays en voie de développement, *Journal des Télécommunications*, Vol.43-II, pp.124-129.
- A. Chéneau-Loquay (2002), Quand l'Etat disparaît : Manœuvres autour des télécoms africaines, <http://www.monde.diplomatique.fr>
- A. Chéneau-Loquay (2001), L'État africain face aux nouveaux réseaux de télécommunications : les cas du Mali et du Sénégal, *Afrique contemporaine*, n°199, Paris, pp.36-47.
- M. Colombier et J. C. Houcarde (1989), Développement des réseaux et modulation spatio-temporelles des tarifs : L'équité territoriale revisitée, *Revue économique*, vol.40, n°4, pp.649-678.
- N. Curien (2000), *Economie des réseaux*, éd. La Découverte
- D. Desbois (1998) Les politiques du développement dans le secteur des télécommunications, *Terminal*, L'Harmattan, n°76/77, pp.173-197.
- M. Gaud (1997) Du Congo au Zaïre, *Afrique contemporaine*, n°183
- Département du plan - Zaïre (1988) *Le Zaïre en chiffres*, Institut de la Statistique, Kinshasa
- Histoire de la colonisation belge du Congo (1876 - 1910), <http://www.cobelco.org>
- G. Hudson (1992), The telecommunication in Africa role of IUT, *Telecommunication Policy*, Vol.15, n°4, pp.343-350.
- Ph. Hugon (1993) *L'économie de l'Afrique*, La découverte, Paris
- Journal Officiel de la République Démocratique du Congo (2003) Numéro spécial sur les télécommunications, n° spécial du 23janvier 2003.
- J. Kiambu (2005), Monopole et déréglementation des télécommunications: concurrence et organisation industrielle, *Doc. de Travail*, n°97, Lab.Rii, univ. - Littoral

- R. J. Lemoine (1934) Finances et colonisation : la concentration des entreprises dans la mise en valeur du Congo-belge, *Annales d'histoire économique et sociale*, n°29, pp.432-449.
- F. Lévêque (1998), *Economie de la réglementation*, éd. La Découverte
- J.J.A. Malu Malu (2003) *Le Congo Kinshasa*, Karthala, coll. Méridiens, Paris
- D. L. McKee (1977) Role des facteurs intérieurs sur l'infrastructure des pays en voie de développement, *Revue Tiers Monde*, tome XVIII, n°70, pp.293-301.
- Y. Mignot Lefebvre (1994) Technologies de communications et d'information : une nouvelle donne internationale ? *Revue Tiers Monde*, tome XXXV, n°138, pp.245-277.
- Ministère des affaires économiques (1955) *Annuaire Statistique de la Belgique et du Congo belge*, tome 76, Imprimerie A. Lesigne, Bruxelles
- Ministère de l'intérieur belge (1912) *Annuaire Statistique de la Belgique et du Congo – belge*, tome XLIII, Imprimerie A. Lesigne, Bruxelles
- P. Nomba Um (1997) *La privatisation des télécommunications le cas des pays en voie de développement*, L'Harmattan, Paris
- R. Ntambue (2002) Surmonter les contraintes spatiales et politiques du déploiement et de l'appropriation de l'internet en RDC-Congo ? dans *Technologies de la communication et mondialisation en Afrique*, MSHA, Karthala, Paris (2004)
- W. B. Pierce et N. Jéquier (1977), Contribution des télécommunications au développement économique, *Journal des Télécommunications*, Vol.44-XI, pp.532-534.
- PNUD (2003) *Rapport sur le développement humain*, Economica, Paris
- République démocratique du Congo (1997) Réglementation des télécommunications au Congo – RDC, <http://www.uneca.org>
- D. Schiller (2003), Télécommunications, les échecs d'une révolution, <http://www.monde-diplomatique.fr>
- N. Sinha (1994), Les technologies de l'information et perspective du chômage technologique dans les pays en voie de développement, *Revue Tiers Monde*, tome XXXV, n°138, pp.411-424.
- Société civile de l'information : société de l'information (2005) Les nouvelles technologies de l'information et de communication en RDC, <http://Wsisdrc.gn.org>
- J. Suret (1977) *Dans l'Afrique noire : de la colonisation à l'indépendance (1945-1960)*, éd. Sociale, Paris
- M. Szostak (1983) Le secteur public dans les pays du tiers monde : sa formation, son expansion, *Revue du Tiers Monde*, tome XXIV, n° 93, pp.53-73.
- J. Tudesq (1994) Les technologies de l'information, facteur d'inégalité en Afrique subsaharienne, *Revue Tiers Monde*, tome XXXV, n°138, pp.391-409.
- United Nations (1976) *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*, Nations Unies
- United Nations Statistics Division – Millennium indicators Dev (2005), <http://unstats.org>
- Vodacom / RDC, Tarification, <http://www.vodacom.cd>

ANNEXES

Annexe 1 Tableau 1 : la densité téléphonique en Afrique

PAYS	Télédensité / fixe	Télédensité / mobile	% d'Internautes	PIB/hab. en \$
	1990 / 2001	2001	2001	2001
Algérie	3.20 / 6.1	0.3	0.65	1.773
Angola	0.80 / 0.6	0.6	0.15	701
Bénin	0.30 / 0.9	1.9	0.39	368
Botswana	2.10 / 8.5	18.8	2.97	3.060
Burkina Faso	0.20 / 0.5	0.6	0.16	215
Burundi	0.10 / 0.3	0.4	0.09	99
Cameroun	0.30 / 0.7	2.0	0.29	559
Cap Vert	2.4 / 14.3	7.2	2.75	1317
Comores	0.8 / 1.2	0	0.34	386
Congo	0.70 / 0.7	4.8	0.03	886
Côte d'Ivoire	0.60 / 1.8	4.5	0.43	634
Djibouti	1.1 / 1.5	0.5	0.51	894
Égypte	3.00 / 10.4	4.3	0.93	1.511
Erythrée	0 / 0.8	0	0.16	164
Éthiopie	0.30 / 0.4	(.)	0.04	95
Gabon	2.20 / 3.0	20.5	1.35	3.437
Gambie	0.7 / 2.6	4.1	1.35	291
Ghana	0.30 / 1.2	0.9	0.19	269
Guinée	0.20 / 0.3	0.7	0.2	394
Guinée Bissau	0.6 / 1.0	0	0.33	162
Guinée équatoriale	0.40 / 1.5	3.2	0.19	3.935
Kenya	0.80 / 1.0	1.9	1.6	371
Lesotho	0.7 / 1.0	2.6	0.23	386
Libye	4.8 / 10.9	0.9	0.36	6453
Madagascar	0.30 / 0.4	1.0	0.23	288
Malawi	0.3 / 0.5	0.5	0.19	166
Mali	0.10 / 0.5	0.4	0.29	239
Maroc	1.60 / 4.1	16.4	1.37	1.173
Maurice	5.2 / 25.6	22.7	13.16	3750
Mauritanie	0.3 / 1.0	4.3	0.27	366
Mozambique	0.30 / 0.5	0.9	0.17	200
Namibie	3.90 / 6.4	5.5	2.46	1.730
Niger	0.10 / 0.2	(.)	0.11	175
Nigeria	0.30 / 0.5	0.3	0.1	319
Ouganda	0.20 / 0.2	1.2	0.25	249
R.C.A. ²³	0.20 / 0.2	0.3	0.08	257
Rép. Dém. Du Congo	0.10 / (.)	0.3	0.01	99
Rép. Sud africaine	9.30 / 11.1	24.2	6.49	2.620
Rwanda	0.20 / 0.3	0.8	0.25	196
Sao Tomé et Príncipe	1.9 / 3.6	0	6	311
Sénégal	0.60 / 2.5	3.1	1.03	476
Sierra Leone	0.3 / 0.5	0.5	0.14	146
Somalie	(.)	(.)	(.)	(.)
Soudan	0.30 / 1.4	0.3	0.18	395
Swaziland	1.7 / 3.1	5.4	1.37	1175
Tanzanie	0.30 / 0.4	1.3	0.3	271
Tchad	0.10 / 0.1	0.3	0.05	202
Togo	0.30 / 1.0	2.6	3.22	270
Tunisie	3.80 / 10.9	4.0	4.12	2.066
Zambie	0.80 / 0.8	1.1	0.24	354
Zimbabwe	1.30 / 2.2	2.9	0.87	706

²³ R.C.A. : République centrafricaine

Annexe 2 Tableau 2 : le nombre des lignes d'abonnés sur le téléphone fixe et mobile

PAYS	Nombre d'abonnés au téléphone fixe et mobile			
	1990	1993	1997	2002
Algérie	812.470	1.072875	1.417.743	2.308.000
Angola	70.000	54.400	69.331	215.000
Bénin	14.778	20.409	40.748	281.439
Botswana	26367	43.487	85.592	577362
Burkina Faso	16.183	21.873	37.761	174.908
Burundi	7.950	15.903	16.486	74.084
Cameroun	40.218	57.168	79.400	812.388
Cap Vert	8.246	15.252	33.261	113.136
Comores	3.265	4.010	5.507	10.258
Congo	15.852	19.177	23.000	243.800
Côte d'Ivoire	72.753	90.165	178.322	1.351.897
Djibouti	5.710	7.349	8.486	25.125
Egypte	1.606.067	2.241.592	3.518.085	12.231.100
Érythrée	13.335	13.335	21979	35.897
Éthiopie	125.398	132.478	156.538	404.185
Gabon	20.754	31.034	46.753	311364
Gambie	6.168	16.731	29.567	138.350
Ghana	44.243	50.423	127.400	723.776
Guinée	11.300	11.621	22.654	116.761
Guinée Bissau	5955	6.665	7.633	11197
Guinée Équatoriale	1.300	1.300	4.100	40.800
Kenya	175.050	215.921	278.583	1.508.604
Lesotho	12.357	426.100	23.900	125.446
Liberia	9.380	4.500	6.371	8.800
Libye	220.000	240.000	410.000	790.000
Madagascar	31.543	34.806	47.297	222.501
Malawi	26.640	32.767	43.754	159.147
Mali	11.169	13.812	27.037	109.242
Maroc	403.904	833.725	1.375.000	7.326.117
Maurice	57.754	110.963	265262	675.362
Mauritanie	5.880	7.499	13.045	278.767
Mozambique	47.439	55.463	68.100	338.493
Namibie	53.000	66.749	112.404	271.413
Niger	9.272	10.503	16.502	39.038
Nigeria	289.190	351.336	419.177	2.309.931
Ouganda	27.886	20770	59.074	448.286
R.C.A	5.008	6.757	11.184	21.600
Rép. Dém. Du Congo	34.000	35.000	18.000	570.000
Rép. Sud africaine	3.320.702	3.633.851	6.481.065	18.546.000
Rwanda	10.381	11.000	11.621	133.951
Sao Tomé et Príncipe	2.200	2.386	4.300	8.220
Sénégal	44.326	63.863	122.844	680.268
Sierra Leone	13.280	14.470	17.382	91.000
Somalie	15.000	15.000	15000	105.000
Soudan	62.000	64.000	116.344	862.620
Swaziland	13.600	16.338	25.073	187.043
Tanzanie	73.011	85.005	125.295	921.590
Tchad	4.026	4.571	7.471	46.035
Togo	10.516	17.298	28.127	221.156
Tunisie	303.789	423.631	661.898	1.722.920
Zambie	65.057	77.966	81.927	226.766
Zimbabwe	123665	128.069	217.406	640854

Source : United Nations Statistics Division-Millennium indicators Dev, <http://unstats.un.org>

Tableau 3 : la télédensité des sept grands pays industriels

PAYS	Télédensité / fixe	Télédensité / mobile	% d'Internautes	PIB/hab. en \$
	1990 / 2001	2001	1990 / 2001	2001
Allemagne	44.1 / 63.4	68.2	0.14 / 37.3	22.422
Canada	56.5 / 67.6	36.2	0.37 / 46.6	22.343
États -Unis	54.7 / 66.7	45.1	0.8 / 50.1	35.277
France	49.5 / 57.3	60.5	0.05 / 26.3	22.129
Italie	38.8 / 47.1	88.3	0.02 / 26.8	18.788
Japon	44.1 / 58.6	58.8	0.02 / 38.4	32.601
Royaume-Uni	44.1 / 58.7	77.0	0.09 / 32.9	24.219

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2003, PNUD.
(.) Signifie que les données ne sont pas disponibles pour l'année étudiée.

Tableau 4 : le nombre d'abonnés des lignes téléphoniques (fixes et mobiles)

PAYS	Nombre d'abonnés au téléphone fixe & mobile			
	1990	1993	1997	2002
Allemagne	32.159.609	38.774.378	53.476.000	112.798.000
Canada	15.879.585	18.049.784	22.925.655	32.202.390
Etats-Unis	141.397.256	164.115.620	227.764.790	328.290.758
France	28.368.122	31.472.000	39.517.300	72.709.475
Italie	22.616.000	25.374.175	37.435.904	80.145.000
Japon	55.396.031	60.961.442	103.988.893	141.890.784
Royaume Uni	26.482.000	29.604.000	40.720.000	84.575.000

Source : United Nations Statistics Division - Millennium Indicators Dev, <http://unstats.un>